




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20140127-41740a-DE-1-1_0
Date de signature : 28/01/14
Date de réception : jeudi 30 janvier 2014
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2014.835**

Séance publique du

27 janvier 2014

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : RECONNAISSANCE LEGALE DE LA CONGREGATION 'REGION DE FRANCE DE LA CONGREGATION INTERNATIONALE DES PETITES SOEURS DE JESUS' SISE A AIX-EN-PROVENCE

Le 27/01/14 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 21/01/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jean CHORRO à Mme Patricia LARNAUDIE, M. Laurent DILLINGER à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Alexandre GALLESE à M. Francis TAULAN, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. François-Xavier DE PERETTI

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. André GUINDE, M. Henri MATAS, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire :

M. Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services
Direction des Assemblées et Commissions

CMM 90.14

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 27/01/14

RAPPORTEUR : M. Jules SUSINI

-

Nomenclature : 9.1 Autres domaines de compétences des communes**Politique Publique** : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS**OBJET** : RECONNAISSANCE LEGALE DE LA CONGREGATION 'REGION DE FRANCE DE LA CONGREGATION INTERNATIONALE DES PETITES SOEURS DE JESUS' SISE A AIX-EN-PROVENCE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Préfet de Région Provence Alpes Côte-d'Azur sollicite l'avis du Conseil Municipal sur la demande de reconnaissance légale de la Congrégation « Région de France de la Congrégation Internationale des Petites Sœurs de Jésus ».

Cette sollicitation s'inscrit dans le cadre de l'instruction de la demande déposée par cette congrégation auprès du Ministère de l'Intérieur en vue de sa reconnaissance légale, et ce conformément à l'article 21 du Décret du 16 août 1901.

Cette congrégation, fondée en 1939, dite « Fraternité des Petites Sœurs de Jésus » dont le siège est situé – le Turet – 194 avenue du Camp de Menthe - à Aix-en-Provence (13090) a pour but de partager la condition matérielle et sociale des plus démunis, en adoptant leur mode de vie, tant par l'habitat que par le travail. Cette Congrégation se compose actuellement, en France, de 270 Petites Sœurs dont 60 en maison de retraite.

La reconnaissance légale demandée, aujourd'hui, lui confèrera la personnalité juridique. Cette demande est soutenue par l'Archevêque d'Aix-en-Provence et d'Arles.

C'est pourquoi, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **DONNER** un avis favorable à la demande de reconnaissance légale de la Congrégation
« Région de France de la Congrégation Internationale des Petites Sœurs de Jésus »

2014.835 - RECONNAISSANCE LEGALE DE LA CONGREGATION 'REGION DE FRANCE DE LA CONGREGATION INTERNATIONALE DES PETITES SOEURS DE JESUS' SISE A AIX-EN-PROVENCE

Présents et représentés	: 48
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 28/01/2014
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

24 Dec 2013

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

Marseille, le

DGS COURRIER
ARRIVE LE :

20 DEC. 2013

N° 43531.3

DGAS
EJMP
DGAS
SV
DGAS
OGPO
DGAS
EC PV

SPD N° 140546 19-12-13

PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
GENERALE

BUREAU DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

RÉF.

AFFAIRE SUIVIE PAR

Mme BONANSEA

☎ 04 84 35 43 21

"ASSOCIATIONS"

- VILLE D'AIX EN PROVENCE -		- COURRIER ARRIVÉ -	
CAB		DGST	
D.G.S		DGAS ST	
DGAS GPU		DAST INFRA	
DGAS EJMP		DAST BGE	
DGAS SSP		DAST EUH	
DGAS EC - PV		DGAS FIP - RH	
DGAS CV			

en p...
M

LE PREFET DE LA REGION
PROVENCE, ALPES, COTE D'AZUR
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD
PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

A

Madame le Maire d'Aix-en-Provence
Place de l'Hôtel de Ville
13616 Aix-en-Provence Cedex 1

Objet : Reconnaissance légale de la congrégation « Région de France de la Congrégation Internationale des Petites Soeurs de Jésus » sise à Aix-en-Provence (13090)

P. J : Un dossier

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Ministre de l'Intérieur m'a communiqué le dossier présenté par la Supérieure Régionale de la Congrégation « Région de France de la Congrégation Internationale des Petites Soeurs de Jésus », à l'appui de sa requête tendant à obtenir la reconnaissance légale de sa communauté.

Cette congrégation dite Fraternité des Petites Soeurs de Jésus, dont le siège est situé à Aix-en-Provence (13090) Le TUBET, 194, avenue du Camp de Menthe a pour but de partager la condition matérielle et sociale des plus démunis, en adoptant leur mode de vie, tant par l'habitat que par le travail.

Conformément aux dispositions de l'article 21 du décret du 16 août 1901, je vous serais obligé de bien vouloir provoquer l'avis du Conseil Municipal sur le mérite de cette requête, en reconnaissance légale.

Vous voudrez bien m'adresser, dans les meilleurs délais, vos éventuelles observations, accompagnées de la délibération qui interviendra à ce sujet.

M. Raymond
D/K p/jan

Pour le Préfet
Et par délégation
L'Adjoint au Chef de Bureau
M. LASELLE

24 Dec 2013

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

Marseille, le

DGS COURRIER
ARRIVE LE :

20 DEC. 2013

N° 43531.3

DGAS
EJMP
DGAS
SV
DGAS
OGPO
DGAS
EC PV

SPD N° 140546 19-12-13

PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
GENERALE

BUREAU DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

RÉF.

AFFAIRE SUIVIE PAR

Mme BONANSEA

☎ 04 84 35 43 21

"ASSOCIATIONS"

- VILLE D'AIX EN PROVENCE -		- COURRIER ARRIVÉ -	
CAB		DGST	
D.G.S		DGAS ST	
DGAS GPU		DAST INFRA	
DGAS EJMP		DAST BGE	
DGAS SSP		DAST EUH	
DGAS EC - PV		DGAS FIP - RH	
DGAS CV			

en p...
M

LE PREFET DE LA REGION
PROVENCE, ALPES, COTE D'AZUR
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD
PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

A

Madame le Maire d'Aix-en-Provence
Place de l'Hôtel de Ville
13616 Aix-en-Provence Cedex 1

Objet : Reconnaissance légale de la congrégation « Région de France de la Congrégation Internationale des Petites Soeurs de Jésus » sise à Aix-en-Provence (13090)

P. J : Un dossier

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Ministre de l'Intérieur m'a communiqué le dossier présenté par la Supérieure Régionale de la Congrégation « Région de France de la Congrégation Internationale des Petites Soeurs de Jésus », à l'appui de sa requête tendant à obtenir la reconnaissance légale de sa communauté.

Cette congrégation dite Fraternité des Petites Soeurs de Jésus, dont le siège est situé à Aix-en-Provence (13090) Le TUBET, 194, avenue du Camp de Menthe a pour but de partager la condition matérielle et sociale des plus démunis, en adoptant leur mode de vie, tant par l'habitat que par le travail.

Conformément aux dispositions de l'article 21 du décret du 16 août 1901, je vous serais obligé de bien vouloir provoquer l'avis du Conseil Municipal sur le mérite de cette requête, en reconnaissance légale.

Vous voudrez bien m'adresser, dans les meilleurs délais, vos éventuelles observations, accompagnées de la délibération qui interviendra à ce sujet.

M. Raymond
o/c p/jan

Pour le Préfet
Et par délégation
L'Adjoint au Chef de Bureau
[Signature]
S. LASALLE